

Le Financier

Automne 2019

Préparer sa retraite à tout âge

Octobre est le mois de la planification financière de la retraite. C'est le moment idéal pour s'interroger : quel est votre degré de préparation en vue de cette période importante ?

Ne pas planifier, c'est planifier l'échec

La retraite nécessite une préparation adéquate, bien en amont. Et cela commence par se poser les bonnes questions :

- > Quels sont vos projets de retraite ?
- > À quel âge vous sera-t-il possible de la prendre ?
- > Combien allez-vous recevoir ?

Commencez à planifier tôt !

Pour vivre confortablement, les régimes publics et privés ne suffisent plus. Il faut y juxtaposer des revenus provenant d'autres sources. Des efforts d'épargne que le temps fera profiter.

Si vous avez commencé à préparer votre retraite, prenez un moment pour évaluer l'ensemble de votre épargne-retraite, y compris vos régimes de retraite, vos comptes d'épargne, vos comptes de placement enregistrés et non enregistrés.

Contribuez de petits montants régulièrement

Épargner automatiquement et périodiquement une petite somme d'argent sans y penser est bien plus facile que de décaisser un montant plus élevé une fois au cours de l'année.

Cela dit, plus le montant de votre investissement systématique est important, plus la courbe de la valeur totale de l'investissement croît de façon accentuée.

Entourez-vous d'experts

Pour la planification de votre retraite, il est judicieux de se faire épauler par des professionnels reconnus, les planificateurs financiers. Ils vous guideront dans votre réflexion pour déterminer vos besoins et pour établir une stratégie qui vous permettra de réaliser vos objectifs.

Le Financier passe au numérique !

Afin de vous offrir des conseils de façon plus fréquente et écologique, le bulletin Le Financier fait place à notre infolettre électronique.

L'infolettre vous offre :



des conseils
tous les mois



un format plus
écologique



des articles connexes
sur chaque sujet

Vous y retrouverez aussi les **perspectives de marché de nos gestionnaires de portefeuille externes** tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre).

Vous avez entre les mains la dernière édition du bulletin Le Financier.



Abonnez-vous dès aujourd'hui !

Rendez-vous à bnc.ca/infolettre et sélectionnez l'infolettre **Mes investissements**.

La retraite au féminin : pourquoi est-ce différent ?

La retraite ne se planifie pas de la même façon pour l'homme et la femme. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence, comme une espérance de vie plus élevée, des préoccupations ou des priorités différentes. En vous préparant et en suivant ces conseils, vous serez outillée pour une retraite sereine.

Pourquoi planifier ma retraite différemment ?

Comme en témoignent ces chiffres, le sujet des inégalités entre les hommes et les femmes va au-delà des inégalités salariales :

- > **60%** des femmes craignent de manquer d'argent;
- > **50%** des femmes confiaient la planification de leur retraite à leur conjoint en 2018;
- > pourtant, **50%** d'entre elles vivront une séparation au cours de leur vie.

Considérez ces 5 facteurs

Afin d'établir le bon plan qui prend en compte votre situation et vos objectifs, vous devez considérer **cinq facteurs** :

1. Le temps

Serez-vous à la retraite dans 20 ou 40 ans ? Et pendant combien d'années ? Aujourd'hui, une femme canadienne vit en moyenne jusqu'à 84 ans, et cette espérance de vie risque de continuer d'augmenter.

2. L'inflation

Elle a un impact direct sur votre pouvoir d'achat. Par exemple, le voyage que vous voulez faire dans 15 ans vous coûtera beaucoup plus cher que si vous le faisiez demain matin.

3. Les soins de santé

Si, à la retraite, certaines dépenses diminuent ou disparaissent, d'autres apparaissent, comme l'aide ménagère et les soins de santé à la maison.

4. La répartition des actifs

Plus vous diversifiez vos placements, plus vous diminuez votre risque.

5. La cadence des retraits

Déterminez la vitesse et la fréquence auxquelles vous dépenserez vos revenus à la retraite.

Bâissez votre plan de retraite

Ces étapes constituent la base d'un bon plan de retraite :

- > **Notez vos objectifs de vie**, puis classez vos priorités.
- > **Rassemblez vos documents** avant la rencontre avec votre conseiller, assurez-vous d'avoir recueilli tous les documents pertinents : placements actuels, cotisation aux régimes gouvernementaux, etc.
- > **Bâissez votre plan** avec l'aide de votre conseiller, qui vous proposera des solutions en fonction de votre situation, vos préoccupations et vos objectifs.
- > **Mettez à jour votre plan** dès que vous vivez un changement de situation majeur, comme l'arrivée d'un enfant ou un changement d'emploi.



Astuce :

Le conseiller est au cœur de l'élaboration de votre stratégie, il est donc essentiel de choisir une personne avec qui vous êtes à l'aise.

Perspectives de nos gestionnaires de portefeuille externes

Fonds d'actions internationales SmartBeta BNI

Sous-conseiller : Rothschild & Co. Asset Management US Inc.

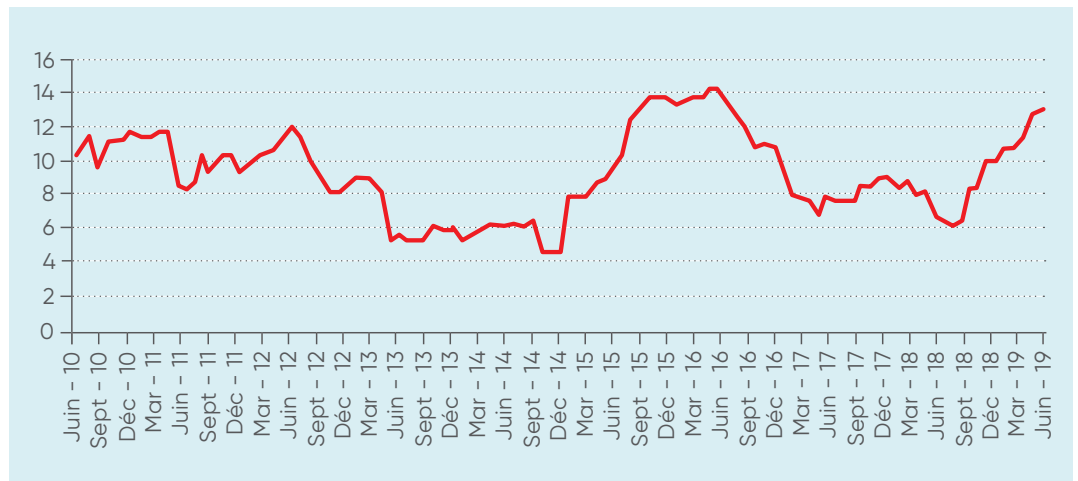
En bref

Ne vous y trompez pas, la volatilité de la bourse a augmenté ces dernières années et donc le risque des marchés boursiers aussi. Le mois de mai a marqué le premier recul sur un mois de l'indice MSCI Monde cette année, se soldant par une forte baisse de 5,2%. C'était aussi le troisième repli de 5% ou plus des dix derniers mois. Avant ces revers, la dernière fois que l'indice avait perdu au moins 5% remonte à mai 2010, il y a neuf ans. Le graphique ci-dessous illustre l'augmentation de la volatilité.

Indice MSCI Monde*

Volatilité sur 1 an en glissement annuel

Pour la période de juin 2010 à juin 2019



Source : Morningstar.
Calculé à partir des chiffres du rendement mensuel.

* Indice MSCI Monde GR CAD.

Perspectives de marché

Les marchés boursiers du monde ont produit des rendements forts depuis la fin de la crise financière, il y a plus de 10 ans. Mais récemment, leur volatilité a augmenté, plaçant de nombreux investisseurs devant un dilemme : conserver ses placements dans un environnement plus instable ou vendre au risque de se priver de gains futurs possibles. Beaucoup de stratégestes affirment que ce cycle économique est parvenu à un stade avancé, mais tous ne s'attendent pas à une récession imminente. Comme toujours, le mieux à faire pour les investisseurs, c'est de conserver leurs placements plutôt que d'essayer de trouver le moment le plus propice pour intervenir sur le marché.

Cela dit, le gestionnaire de portefeuille s'est toujours efforcé de traverser les périodes les plus difficiles de turbulence des marchés avec le moins d'accrocs possible en investissant dans des titres moins volatiles, choisis selon une méthode qui combine volatilité et corrélation.

Stratégie du gestionnaire

Centré sur le risque systématique, le gestionnaire de portefeuille ne cherche pas à prédire l'avenir du marché ni n'utilise les prévisions d'événements futurs (p. ex., réduction des taux par les banques centrales) pour influencer ou modifier la stratégie. Il s'efforce plutôt d'appliquer de façon constante et systématique une stratégie qui place la gestion des risques au cœur du processus de construction du portefeuille. En suivant ce processus systématique chaque trimestre, le gestionnaire de portefeuille vend les actions à risque plus élevé et en achète à risque moindre, les actions moins risquées occupant la plus grande partie du Fonds.

L'objectif est de maintenir une exposition aux actions tout en cherchant à limiter l'effet des replis du marché. Sur un horizon plus éloigné, le gestionnaire de portefeuille croit fermement que le Fonds a le potentiel de dépasser les grands indices du marché avec moins de risques, démentant l'idée qu'il faut prendre plus de risques pour produire un rendement supérieur.

3 nouveaux incitatifs pour l'achat d'une première maison

Le budget fédéral de 2019 n'est pas passé inaperçu pour quiconque rêve d'acheter une première maison. Voici les trois nouveaux incitatifs mis en place par le gouvernement canadien pour faciliter l'accès à la propriété.

1 Un prêt de la SCHL pour réduire les mensualités

Les premiers acheteurs devront toujours fournir une mise de fonds minimale de 5% du prix d'achat de leur propriété. Mais, ils pourront demander à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) un prêt hypothécaire sans intérêt **de 5% de la valeur de leur propriété si elle est existante, et de 10% si elle est neuve.**

Ce prêt, accordé aux ménages dont le revenu ne dépasse pas 120 000 \$ par année, sera à rembourser seulement lors de la revente de la propriété.

2 Le montant maximal du RAP augmente

Grâce au régime d'accession à la propriété (RAP), un acheteur canadien d'une première propriété peut retirer des sommes de son régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour verser une mise de fonds. Le budget fédéral de 2019 a fait passer le plafond des retraits de 25 000 \$ à 35 000 \$.

Pour un couple, c'est donc 70 000 \$ qui peuvent être retirés des REER et utilisés comme mise de fonds pour l'achat d'une propriété.

3 Le RAP maintenant accessible aux gens qui se séparent

Dès janvier 2020, les personnes divorcées ou séparées pourront profiter du RAP même si elles ne sont pas de premiers acheteurs.

Le RAP pourra donc être utilisé une deuxième fois – si le premier retrait dans le REER a été complètement remboursé – par les gens qui se séparent ou qui divorcent pour acheter une nouvelle propriété, ou pour racheter la part de l'ex-conjoint.

Pour en savoir plus

 1 888 270-3941 ou 514 871-2082
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (heure de l'Est)

 bnc.ca/investissement

 investissements@bnc.ca



30609-001 (2019/09)

Les Fonds *SmartBeta* BNI (les «Fonds») sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Rothschild & Co Asset Management US inc. («Rothschild») agit à titre de sous-gestionnaire de portefeuille auprès des Fonds. Un placement dans les Fonds peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des Fonds avant de faire un placement. Les titres des Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Fonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Banque Nationale Investissements inc. et Rothschild Asset Management ont conclu une convention de gestion des placements. Les opinions exprimées par Rothschild au sujet d'une philosophie, de perspectives et/ou d'une stratégie d'investissement ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque Nationale du Canada ou de ses filiales (la «Banque»), ne constituent ni des recommandations d'achat ou de vente ni des conseils en matière de placement. Les opinions mentionnées peuvent changer en tout temps, et la Banque décline toute responsabilité quant à la remise à jour de celles-ci.

Les informations exprimées sont sujettes à changement. Banque Nationale Investissements inc. a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, Banque Nationale Investissements inc. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces informations. Les services décrits ne sont fournis qu'aux investisseurs ayant conclu une entente avec Banque Nationale Investissements inc.

Les services de planification financière sont offerts par l'entremise des filiales de la Banque Nationale. Les planificateurs financiers exercent leurs activités pour le compte de Banque Nationale Investissements inc., filiale à part entière de la Banque Nationale.

L'information et les données fournies dans le présent document ainsi que les commentaires des gestionnaires de portefeuille, y compris leurs opinions et déclarations prospectives et incluant ceux fournis par des tiers, sont considérées exactes au moment de leur impression et ont été obtenues de sources que nous avons jugées fiables. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Ces informations, données et commentaires vous sont fournis à titre informatif uniquement. Aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de cette information, de ces données et de ces commentaires. Les opinions exprimées ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des parts mentionnées aux présentes et ne devraient pas être considérées comme une recommandation. Les informations présentées ne créent aucune obligation légale ou contractuelle pour la Banque Nationale du Canada ou l'une de ses filiales.

© 2019 Banque Nationale Investissements inc. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.